

# Quels vaccins pour les adultes ?

## À savoir

Les vaccins vous protègent contre certaines maladies infectieuses.

Ils protègent aussi votre entourage : si vous êtes vaccinés contre une maladie infectieuse contagieuse, vous n'attrapez pas la maladie et réduisez donc le risque de transmission autour de vous.

---

## Nos conseils

### En pratique

► **La diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTPolio)**

La vaccination avec le vaccin combinant les trois maladies est obligatoire dans la petite enfance. Un quatrième rappel est recommandé entre 16 et 18 ans puis tous les 10 ans.

► **Le vaccin contre la tuberculose (BCG).**

Il n'est obligatoire que si vous exercez une profession de santé.

► **La coqueluche**

Face à la recrudescence de la coqueluche, la revaccination des adultes est recommandée pour éviter la contamination des nourrissons, chez qui l'infection est grave. En particulier, si vous êtes susceptibles de devenir parents dans les mois ou années à venir ou si vous êtes en contact avec de très jeunes enfants. Le rappel n'existe qu'en vaccin combiné à la diphtérie, tétanos et poliomyélite.

► **L'hépatite B**

Il est recommandé si vous n'avez pas encore été vacciné, obligatoire dans certaines professions.

Il nécessite deux injections à un mois d'intervalle et une troisième 5 à 12 mois après la deuxième injection.

Aucun rappel n'est nécessaire.

► **Le vaccin contre l'hépatite A**

La vaccination est recommandée si votre travail vous expose à la contamination : crèche, internats, restauration collective... Elle est également recommandée si une personne de votre entourage est infectée par le virus.

Elle nécessite une injection suivie d'un rappel 6 à 12 mois plus tard et un rappel tous les 10 ans.

- ▶ **Le vaccin combiné contre la rougeole, les oreillons, la rubéole (ROR)**  
Il est recommandé si vous avez de moins de 27 ans et n'avez jamais été vaccinés contre la rougeole mais ne doit pas être pratiqué pendant une grossesse. Une seule dose est nécessaire.
- ▶ **Les pneumocoques**  
La vaccination contre les pneumocoques (infections pulmonaires) est recommandée chez certains sujets fragilisés. Il nécessite une injection à renouveler tous les 5 ans.
- ▶ **La varicelle**  
Le vaccin est recommandé pour certaines professions (personnel de la petite enfance et professions de santé) ou si vous avez été en contact avec un cas de varicelle. Il faut 2 doses espacées de 4 à 8 semaines.
- ▶ **Les papillomavirus**  
Ce sont des virus incriminés dans le cancer du col de l'utérus. Le vaccin est recommandé chez la jeune fille entre 15 et 23 ans.
- ▶ **La grippe**  
La vaccination est recommandée si vous avez plus de 65 ans où si vous souffrez de certaines maladies (cardiaques, rénales, asthme, diabète...).

## Adoptez les bons réflexes

- ▶ Consultez votre carnet de santé pour vérifier les dates de rappel.
- ▶ Renseignez-vous auprès de la médecine du travail pour connaître les vaccins recommandés dans votre profession.

## Pour aller plus loin

Retrouvez tous les renseignements sur les vaccinations et ses modalités sur le site de l'Institut Pasteur : [cmip.pasteur.fr](http://cmip.pasteur.fr) ou serveur vocal : 0 890 710 811 (0,15 €/mn)

---

## Quand consulter le médecin ?

- ▶ Si vous avez oublié un rappel (pas de panique, il est rarement nécessaire de reprendre la vaccination au début !).
- ▶ Si vous envisagez de devenir parent pour faire le bilan des vaccinations avec votre médecin.